



Prime d'embauche en contrat CDD

Par **lyonnaise**, le **22/08/2011** à **15:37**

Bonjour,

J'espère que vous pouvez répondre à mes questions, voici ma situation:

J'ai effectué une mission d'intérim d'1 mois, ensuite renouvelée pour 2 mois sur un poste en vue d'embauche.

A la fin de mon contrat(pour être exacte 1 jours avant le fin de contrât), on m'a proposé un CDD de 5 mois au lieu d'un CDI en disant qu'à la fin je serai embauchée.

En sachant qu'il y a un délais de carence de 3 semaine, j'ai repris dans 2 semaines à ma demande. L'entreprise a étable une prime d'embauche pour compenser ces 2 semaines.

[s]Ma question est[/s] : Est-ce que j'ai le droit à cette prime si je romps le CDD ? La rupture anticipée sera justifiée par une embauche en contrat à durée indéterminée.

Merci pour votre aide!

Par **P.M.**, le **22/08/2011** à **18:34**

Bonjour,

Il faudrait connaître la rédaction de la clause figurant éventuellement au contrat de travail concernant cette prime ou son libellé sur le bulletin de paie si vous l'avez déjà perçue...

Par **lyonnaise**, le **02/09/2011** à **14:15**

Bonjour,

Je viens d'avoir mon bulletin de paie.

Le libellé de la prime est "prime exceptionnelle" sous le code 3625.

Dans le contrat il n'y a pas d'article de loi.

Indiqué juste que à la fin du mois d'aout je vais percevoir une prime d'embauche de montant 580€.

Par **P.M.**, le **02/09/2011** à **14:50**

Bonjour,
Donc il semble que vous ayez bien perçu cette prime...